



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission économie publique ⑨

Procès-verbal de la séance du 26.04.07 à 19h au bureau communal d'Ayer

Présents : Georges-Alain Zuber, Ayer
Sylviane Pittet, Chandolin
Martine Antonier, Grimentz
Eloi Abbé, St-Jean
Philippe Melly, St-Luc

Excusé : Joël Bonnard, Vissoie

Invité : Stéphane Zufferey, président de la SD Grimentz-St-Jean

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. Accueil

Georges-Alain Zuber salue les personnes présentes et ouvre la 3^{ème} séance de la commission ⑨.

Un des buts de la commission est de rencontrer les personnes directement impliquées dans le tourisme en Anniviers afin de savoir dans quelle direction orienter le travail de la commission.

3. Représentation des SD

La commission ⑨ a invité les SD à une discussion pour laquelle elles étaient libres de déléguer le nombre de personnes souhaitées.

4. Avenir des sociétés de développement selon la nouvelle loi sur le tourisme

La nouvelle loi sera présentée en première lecture au Grand Conseil, normalement en septembre de cette année. La nouvelle loi devrait permettre d'avoir plus de moyens financiers pour le tourisme. Mais encore faut-il savoir ce qui revient sur notre vallée ?

Dans le projet de la nouvelle loi, les SD n'apparaissent plus. Les communes ont un poids important. C'est à elles que revient le pouvoir de définir les priorités touristiques avec la région et la charge de l'entretien des infrastructures.

La nouvelle loi va dans le bon sens en ce qui concerne l'encaissement des taxes qui sera la tâche de l'Etat. On estime à 40% les frais d'encaissement des taxes selon le système actuel.

Il se peut que les SD soient remplacées par des comités d'initiative locaux qui coordonneraient les manifestations. Une autre variante serait de n'avoir qu'une seule structure sur Anniviers, sur délégation communale.

Si les SD disparaissent, les cotisations des membres également. Que faut-il faire pour garder le contact « social » avec ces personnes intéressées au développement ? Par quoi remplacer ces sortes d'assemblées primaires pour hôtes ? Faut-il ouvrir l'accès aux sociétés de villages ? Le comité d'initiative peut-il être une solution ?

Les offices du tourisme restent en place pour assurer l'accueil des touristes (mettre l'accent sur les OT de stations).

Les sociétés de développement vont se réunir à ce sujet afin de faire des propositions concrètes. La nouvelle loi permet de réfléchir aux structures actuelles et d'envisager une organisation optimale.

5. Destination

La nouvelle loi préconise au maximum 9 destinations. Pour répondre aux critères, la région SAT et même le Cœur du Valais ne suffisent pas à atteindre le critère des 5 Mio de chiffre d'affaire nécessaires. L'impression générale déjà latente actuellement est qu'il est extrêmement difficile de faire ressortir le Val d'Anniviers au sein de Cœur du Valais. Comment sortir notre épingle du jeu s'il faut s'associer à Martigny, Montana ou ailleurs ?

Il semble que selon la nouvelle loi, beaucoup de taxes seront encaissées dans les vallées alors que le pouvoir de décision ne s'y trouvera pas. Il est illusoire que les animations locales et le recrutement de bénévoles soient orchestrés par la région touristique trop loin des réalités du terrain.

Il faudrait arriver en Anniviers à avoir une structure importante qui se batte pour le Val d'Anniviers, avec un cahier des charges clair. Cette structure devra être pilotée par la commune et pourrait prendre la forme d'une commission touristique. Il faudra veiller à ramener les flux financiers vers la vallée. Les intérêts locaux doivent trouver une voix. Il faut pouvoir dégager la marque Anniviers et la vendre.

6. Sierre-Anniviers Tourisme

Dès le départ, les tâches n'ont pas été correctement définies entre les OT et SAT. SAT fait du bon travail mais ce n'est pas le ressenti en Anniviers. Il faut comparer l'évolution des nuitées des autres régions à celles de SAT pour voir la qualité du travail de SAT.

La proposition faite lors de l'AG de SAT de faire un audit de gestion a été acceptée entre autres par les SD Grimentz St-Jean / Zinal / St-Luc. La commission ⑨ donne également son accord. Cela permettra de voir si SAT a atteint ses objectifs et dira si des activités telles que Valais Excellence, des statistiques, la comptabilité,... sont des tâches qui doivent être effectuées ou non par SAT qui a pour tâche principale le marketing afin d'amener les touristes dans la destination. Les SD pourront participer financièrement à cet audit.

7. Rôle de la commune

Les tâches d'entretien des infrastructures touristiques reviennent – selon la nouvelle loi – à la charge des communes. Celles-ci peuvent décider de les faire réaliser par d'autres entités (comités d'initiatives, système de parrainage pour l'entretien des chemins,...).

La commune devra prendre à sa charge un maximum d'infrastructure touristique (réseau de chemins) et de tâches telles qu'entretien de la piscine, patinoire,... y compris conciergerie des bâtiments. En parler en commission ⑤.

8. Remontées mécaniques

Pour information au représentant des SD et selon les discussions des membres de la commission ⑨ avec divers membres des RMA, ces derniers souhaitent recentrer leurs activités et éviter de dépenser force et argent sur d'autres infrastructures ou services (manifestations, marketing, bulletins d'enneigement, bus navettes,...) tout en tenant compte des participations des communes (actions, prêts, cautionnements).

Une discussion est prévue avec les représentants des RM lors de la prochaine séance de la commission ⑨.

9. Statistiques

Il paraît logique aux membres de la commission ⑨ que le marketing s'oriente sur la base de données statistiques de la clientèle. Or, il semble que ni SAT, ni les OT ne disposent de moyens utiles. La question de savoir si c'est un rôle de SAT reste ouverte. L'observatoire cantonal prévu dans la nouvelle loi pourrait avoir ce mandat.

La clientèle anniviarde est formée d'habitues et ce qui fait venir les nouveaux touristes c'est principalement le bouche à oreilles.

10. Centrale de réservation

SAT doit-il remplir ce rôle ? Le nombre de réservation par la centrale a été – l'an dernier – de 2736 nuitées dont il faut déduire les nuitées dues à l'AG des Remontées mécaniques suisses et celles de l'Extreme Carving à Zinal qui avaient l'obligation de passer par la centrale de réservation. Reste donc peu de nuitées réservées par la centrale sur les 915'000 nuitées au total. De plus, la réservation directe demande des moyens financiers extrêmement importants.

L'audit de gestion pourra définir si ce service doit être fait par SAT ou non et si le montant de la commission est judicieux.

11. Politique communale du tourisme

Les SD trouvent indispensables que la commune d'Anniviers se dote d'une politique communale du tourisme. Ce document manque actuellement et pourrait servir à coordonner les divers styles d'animation. Des exemples seront fournis par Stéphane Zufferey.

Une séance sera organisée avec des représentants des milieux touristiques pour définir les grandes lignes de la politique. Prévoir en septembre avec la participation de Philippe Chauvie (Serec).

Au terme de la discussion, Stéphane Zufferey est remercié.

12. Nombre de représentants des communes dans les divers comités

Chandolin : 1 représentant au RM, 1 à la SD, 1 à Ponchet et 1 pour le Bisse des Sarrazins

St-Jean : 2 pour l'arche de St-Jean, 1 à la SD GST, 1 à l'AFAM et 1 pour le Bisse des Sarrazins

Ayer : 2 au RMZ, 1 à la SD Zinal, 1 à la SD Ayer et 1 à l'association des mines de cuivre

St-Luc : 1 à la SD, 1 à l'observatoire, 1 au Prilet, 1 à la SA du magasin

Grimentz : 1 à la SD GST, 1 au RM

13. TPT

Une moyenne sera faite pour que le montant encaissé actuellement reste le même.

Il s'agit maintenant de faire ressortir le chemin emprunté par la TPT encaissée. (combien la commune encaisse, combien va à SAT, combien reste local,...) traiter société par société.

Pour le PV : Martine Antonier